



**RAPPORT SUR
LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DES DÉPENSES (A) 2015-2016**

Comité sénatorial permanent des finances nationales

VINGTIÈME RAPPORT

Président
L'honorable Joseph A. Day

Vice-président
L'honorable Larry Smith

Juin 2015

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
1 INTRODUCTION.....	1
2 APERÇU DU <i>BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DES DÉPENSES (A) 2015-2016</i>	2
3 ÉTUDE DU <i>BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DES DÉPENSES (A) 2015-2016</i>	3
3.1 Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada	3
3.1.1 Principaux postes votés.....	3
3.1.2 Postes horizontaux	5
3.1.3 Mesures d'évaluation de la performance	5
3.1.4 Prévisions budgétaires du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada	6
3.1.4.1 Crédit 5 – Éventualités du gouvernement	7
3.1.4.2 Crédit 25 – Report du budget de fonctionnement	7
3.2 Autorité du pont Windsor-Détroit.....	8
3.2.1 Mandat et priorités	8
3.2.2 Prévisions budgétaires	8
3.2.3 Point de passage et coûts	9
3.2.4 Partenariat public-privé.....	9
3.2.5 Péages.....	10
3.3 Marine Atlantique S.C.C.....	10
3.3.1 Mandat.....	10
3.3.2 Prévisions budgétaires	10
3.3.3 Navires.....	11
3.3.4 Tarifs.....	12
3.4 Agence Parcs Canada	12
3.4.1 Mandat.....	12
3.4.2 Prévisions budgétaires	12
3.4.3 Investissement fédéral en infrastructure	13
3.5 Ressources naturelles Canada.....	14
3.5.1 Prévisions budgétaires	14
3.5.2 Déchets nucléaires	15
3.6 Énergie atomique du Canada limitée.....	15
3.6.1 Nouveau mandat	15
3.6.2 Prévisions budgétaires	16
3.6.3 Isotopes médicaux.....	16
3.7 Pêches et Océans Canada	17
3.7.1 Prévisions budgétaires	17

3.7.2	Transferts.....	18
3.7.3	Espèces en péril	18



1 INTRODUCTION

Le [Budget supplémentaire des dépenses \(A\) 2015-2016](#) a été déposé le 14 mai 2015 et constitue le premier budget supplémentaire des dépenses pour l'exercice 2015-2016. Auparavant, le [Budget principal des dépenses 2015-2016](#) a été déposé au Parlement le 24 février 2015.

Comme à l'habitude, ce budget supplémentaire des dépenses comprend les autorisations de dépenses et les montants qui seront inclus dans le projet de loi de crédits à venir et deux annexes. La première annexe présente les montants demandés par les ministères et organismes fédéraux qui ont un crédit annuel expirant au 31 mars 2016, alors que la deuxième annexe présente les montants demandés par les agences qui ont des crédits permanents, à savoir l'Agence des services frontaliers du Canada, l'Agence du revenu du Canada et l'Agence Parcs Canada.

Dans le cadre de son étude portant sur le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2015-2016*, le Comité sénatorial permanent des finances nationales (le Comité) a accueilli des représentants de sept ministères et organismes fédéraux, et ce, au cours de deux réunions tenues en mai 2015.

Le 26 mai 2015, le Comité a reçu des fonctionnaires provenant du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada et de l'Autorité du pont Windsor-Détroit. Les fonctionnaires respectifs de ces organisations étaient les suivants :

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

Brian Pagan, secrétaire adjoint, Secteur de la gestion des dépenses;

Marcia Santiago, directeur exécutif, Secteur de la gestion des dépenses.

Autorité du pont Windsor-Détroit

Michael Cautillo, président et chef de la direction;

Linda Hurdle, dirigeante principale des Finances et de l'Administration.

Le 27 mai 2015, le Comité a accueilli des fonctionnaires provenant de Marine Atlantique S.C.C., de l'Agence Parcs Canada, de Ressources naturelles Canada, d'Énergie atomique du Canada limitée et de Pêches et Océans Canada. Les fonctionnaires respectifs de ces organisations étaient les suivants :

Marine Atlantique S.C.C.

Paul Griffin, président et chef de la direction.

Agence Parcs Canada

Alan Latourelle, directeur général.

Ressources naturelles Canada

Daniel Lebel, directeur général, Direction de l'Atlantique et de l'Ouest du Canada, Commission géologique du Canada, Secteur des sciences de la Terre;

Niall O'Dea, directeur général, Direction des ressources en électricité, Secteur de l'énergie;

Kami Ramcharan, sous-ministre adjointe, Secteur de la gestion et des services intégrés, et Dirigeante principale des finances.

Énergie atomique du Canada limitée

Jonathan Lundy, agent principal de la transition;

David Smith, vice-président des opérations.

Pêches et Océans Canada

Marty Muldoon, sous-ministre adjoint et dirigeant principal des finances;

Kevin Stringer, sous-ministre adjoint principal, Gestion des écosystèmes et des pêches;

Michel Vermette, sous-commissaire, Approvisionnement des navires.

2 APERÇU DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DES DÉPENSES (A) 2015-2016

Dans les documents budgétaires, les dépenses prévues sont réparties entre dépenses budgétaires et dépenses non budgétaires, et divisées en deux catégories : les crédits votés et les postes législatifs¹.

Selon le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, 43 organisations ont fait état de besoins supplémentaires qui figurent dans le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2015-2016*. Comme l'indique le tableau 1, le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2015-2016*, qui représentent une augmentation de 1,3 % par rapport au *Budget principal des dépenses 2015-2016*, fournit de l'information sur des crédits votés de 3,1 milliards de dollars,. Il donne également de l'information sur la hausse de l'ordre de 19,8 millions de dollars aux postes législatifs, qui réfèrent aux cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employé(e)s et qui constituent une augmentation de 0,01 % par rapport au *Budget principal des dépenses 2015-2016*.

¹ Les **dépenses budgétaires** comprennent le coût du service de la dette, les dépenses de fonctionnement et en capital, les paiements de transfert et les contributions à d'autres ordres de gouvernement, à des organisations et à des particuliers, et les paiements aux sociétés d'État. Les **dépenses non budgétaires** (prêts, investissements et avances) sont des débours qui représentent des changements de la composition des avoirs financiers du gouvernement du Canada. Les **crédits votés** sont les crédits pour lesquels on demande l'approbation du Parlement, au moyen d'un projet de loi de crédits, et les **postes législatifs** sont ceux que le Parlement autorise par une loi habilitante, et dont les prévisions ne figurent ici qu'à titre d'information.

**Tableau 1 – Budgets supplémentaires et principal des dépenses,
2015-2016 (dollars)**

	2014-2015	2015-2016		
	Budgets des dépenses	Budget principal	Budget supplémentaire (A)	Autorisations proposées à ce jour
Dépenses budgétaires				
Crédits votés	93 350 224 915	88 184 096 852	3 135 266 064	91 319 362 916
Postes législatifs	148 103 181 994	153 390 199 856	19 766 670	153 409 966 526
Total	241 453 406 909	241 574 296 708	3 155 032 734	244 729 329 442
Dépenses non budgétaires				
Crédits votés	71 103 005	71 103 001	–	71 103 001
Postes législatifs	- 9 804 042 407	933 446 071	–	933 446 071
Total	- 9 732 939 402	1 004 549 072	–	1 004 549 072

Source : Tableau préparé à partir de données tirées de Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, [Budget supplémentaire des dépenses \(A\) 2015-2016](#), p. 1-3.

Le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2015-2016* introduit un nouveau crédit pour la [Station canadienne de recherche dans l'Extrême-Arctique](#), suite à la [Loi sur la Station canadienne de recherche dans l'Extrême-Arctique](#) qui a reçu la sanction royale le 16 décembre 2014. Ce nouvel organisme fédéral de recherche, qui combine les ressources et les connaissances de la Commission canadienne des affaires polaires et de la présente Station de recherche du Canada dans l'Extrême-Arctique en une seule organisation, sera chargé d'approfondir les connaissances du Canada au sujet de l'Arctique et de renforcer son leadership dans le domaine des sciences et de la technologie polaires.

3 ÉTUDE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DES DÉPENSES (A) 2015-2016

3.1 Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

Les fonctionnaires du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada ont présenté les principaux postes votés et les postes horizontaux inclus dans le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2015-2016*. Ils ont également discuté des mesures d'évaluation de la performance et des prévisions budgétaires de leur organisation tout en expliquant les crédits 5 et 25 du Conseil du Trésor du Canada.

3.1.1 Principaux postes votés

Les fonctionnaires ont présenté les principaux postes votés inclus dans le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2015-2016*. Au nombre de treize, ces derniers, qui s'élèvent à près de 2,5 milliards de dollars et constituent 78 % des crédits de ce budget supplémentaires des dépenses, sont divisés en deux catégories, soit ceux liés à l'annonce de novembre 2014 concernant un investissement fédéral de l'ordre de 5,8 milliards de dollars pour construire et renouveler les infrastructures et les autres principaux postes votés.

Postes votés liés à l'annonce concernant les infrastructures

- 345,7 millions de dollars à l'Agence Parcs Canada pour améliorer les biens patrimoniaux (par exemple, la restauration des murs historiques entourant le Vieux-Québec), les biens à vocation touristique, les biens liés aux routes (par exemple, l'installation d'un nouveau revêtement sur les sections de l'autoroute reliant les parcs nationaux de Banff et de Jasper situés en Alberta) et les biens liés aux voies navigables de l'Agence;
- 219,8 millions de dollars au Ministère de la Défense nationale pour des projets aux bases des Forces armées canadiennes et à d'autres installations du Ministère (par exemple, la construction d'un nouveau centre de formation pour le soutien de la paix à Kingston, Ontario et des réparations aux terrains d'aviation, hangars et manèges militaires à travers le pays);
- 189,3 millions de dollars à Pêches et Océans Canada pour des ports pour petits bateaux, des biens immobiliers, des acquisitions de petites embarcations et des travaux de radoub et de prolongation de la durée de vie des navires;
- 70,2 millions de dollars à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada pour les réparations et la modernisation de divers biens fédéraux à travers le pays;
- 58,3 millions de dollars à Transports Canada pour moderniser plusieurs aéroports appartenant au gouvernement fédéral et rénover une installation destinée au Programme écoTECHNOLOGIE pour véhicules (incluant par exemple, une installation d'essai pour des véhicules à piles à combustible à l'hydrogène, des véhicules au gaz naturel liquéfié et des véhicules électriques à batterie);
- 50,0 millions de dollars à Affaires indiennes et du Nord canadien pour soutenir la réparation et la construction d'écoles dans les réserves, ce qui comprend la construction d'au moins 12 nouvelles écoles au cours des sept prochaines années.

Autres postes principaux

- 402,6 millions de dollars à l'Autorité du pont Windsor-Détroit pour financer les besoins de fonctionnement et en capital;
 - 354,9 millions de dollars à Marine Atlantique S.C.C. pour financer les besoins de fonctionnement et en capital;
 - 255,5 millions de dollars à Affaires indiennes et du Nord canadien pour des règlements extrajudiciaires;
 - 231,3 millions de dollars à Ressources naturelles Canada pour le Programme de responsabilités nucléaires héritées;
 - 164,9 millions de dollars à Énergie atomique du Canada limitée pour des activités scientifiques nucléaires et pour la production d'isotopes médicaux;
 - 58,1 millions de dollars pour Les Ponts Jacques-Cartier et Champlain Incorporée pour renforcer le tablier de l'estacade du pont à Montréal et pour construire une piste cyclable séparée sur la structure. Ces fonds permettront de soutenir des projets d'immobilisation qui seront effectués sur le tablier de l'estacade du pont Champlain visant à renforcer la structure avant les prochains travaux de construction et de maintenir la sécurité des 150 000 à 200 000 cyclistes utilisant l'estacade annuellement;
-

- 52,4 millions de dollars au Conseil national de recherches du Canada pour développer et déployer des solutions scientifiques et technologiques qui contribueront à soutenir la croissance des entreprises innovatrices au Canada, comme annoncé dans le budget fédéral de 2015.

3.1.2 Postes horizontaux

Les fonctionnaires ont présenté les trois postes horizontaux² figurant dans le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2015-2016* et pour lesquels au moins deux organisations ont décidé de collaborer à l'atteinte de résultats partagés :

- 24,5 millions de dollars à l'Agence Parcs Canada, à Environnement Canada et à Pêches et Océans Canada pour la conservation, la protection et le rétablissement des espèces en péril et de leur habitat, comme annoncé dans le budget fédéral de 2015;
- 16,4 millions de dollars à Affaires indiennes et du Nord canadien, au Bureau de la coordonnatrice de la situation de la femme, à Justice Canada et à Sécurité publique et Protection civile Canada pour contrer la violence familiale et les crimes violents à l'endroit des femmes et des filles autochtones, dont 11,1 millions de dollars seront des contributions en capital aux Premières Nations pour la construction de refuges. Ces fonds seront également utilisés pour mieux faire connaître les conséquences de la violence, mettre en œuvre des activités de prévention de la violence, répondre aux besoins en matière de sécurité des communautés et soutenir les victimes de violence et leur famille;
- 2,8 millions de dollars à la Gendarmerie royale du Canada et à Sécurité publique et Protection civile Canada pour le renouvellement de la Stratégie nationale de répression de la contrefaçon de monnaie, comme annoncé dans le budget fédéral de 2015. Ces fonds fourniront des ressources dédiées à l'application, la poursuite et la prévention de la contrefaçon de monnaie, et ce, au sein de la Gendarmerie royale du Canada et de Sécurité publique et Protection civile Canada.

3.1.3 Mesures d'évaluation de la performance

Des membres du Comité ont exprimé leur frustration concernant le manque de mesures d'évaluation de la performance de certains programmes, dont notamment la construction d'édifices et de maisons sur les réserves. Les fonctionnaires ont acquiescé en disant que des efforts restaient à faire quant à l'amélioration de l'information présentée sur le rendement tout en indiquant que le Secrétariat et les ministres du Conseil du Trésor du Canada s'efforcent continuellement de veiller à ce que des conditions claires soient assorties à l'allocation des fonds publics. Ils ont ajouté que le président et le secrétaire du Conseil du Trésor du Canada ont demandé aux fonctionnaires du Secrétariat d'approfondir l'utilisation des mesures et d'indicateurs d'évaluation de la performance des programmes fédéraux. Récemment, les fonctionnaires ont commencé à identifier avec les ministères et organismes fédéraux, les directeurs financiers et les directeurs de programmes les points forts et les lacunes des mesures et des indicateurs de rendement. Enfin, les fonctionnaires ont ajouté qu'ils ont récemment évalué les politiques portant sur la structure de gestion des ressources et des résultats afin de les améliorer. Le Comité continuera à surveiller attentivement les mesures d'évaluation de la performance des programmes fédéraux.

² Pour obtenir le nom des ministères et organismes de même que les montants qui leur sont alloués dans le cadre de chacun de ces postes horizontaux, voir : Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, [Budget supplémentaire des dépenses \(A\) 2015-2016](#), p. I-14.

3.1.4 Prévisions budgétaires du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

Selon le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2015-2016*, des dépenses supplémentaires de 17,2 millions de dollars sont prévues pour 2015-2016 pour le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada. Ces dépenses représentent une augmentation des dépenses budgétaires du Secrétariat de 0,2 % par rapport au montant présenté dans le *Budget principal des dépenses 2015-2016*. Le tableau 2 présente ces prévisions budgétaires réparties entre crédits votés et postes législatifs.

Tableau 2 – Budgets supplémentaire et principal des dépenses, 2014-2015 et 2015-2016 du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (dollars)

		2014-2015	2015-2016		
		Budgets des dépenses	Budget principal	Budget supplémentaire (A)	Autorisations proposées à ce jour
1	Dépenses du Programme	305 084 727	219 601 334	17 102 060	236 703 394
5	Éventualités du gouvernement	750 000 000	750 000 000	–	750 000 000
10	Initiatives pangouvernementales	3 193 000	2 090 470	–	2 090 470
20	Assurances de la fonction publique	2 506 134 407	2 250 070 604	–	2 250 070 604
25	Report du budget de fonctionnement	1 600 000 000	1 600 000 000	–	1 600 000 000
30	Besoins en matière de rémunération	1 850 000 000	1 000 000 000	–	1 000 000 000
33	Report du budget des dépenses en capital	600 000 000	600 000 000	–	600 000 000
–	Rajustements à la rémunération	151 651 354	–	–	–
Total des crédits votés		7 766 063 488	6 421 762 408	17 102 060	6 438 864 468
<i>Total des postes législatifs</i>		<i>470 514 473</i>	<i>470 681 925</i>	<i>52 956</i>	<i>470 734 881</i>
Total des dépenses budgétaires		8 236 577 961	6 892 444 333	17 155 016	6 909 599 349

Sources : Tableau préparé à partir de données tirées de Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, [Budget principal des dépenses 2015-2016](#), p. II-252 et [Budget supplémentaire des dépenses \(A\) 2015-2016](#), p. 2-38.

Les fonds additionnels demandés par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada comprennent les deux éléments suivants :

- 16,1 millions de dollars pour l'Initiative de transformation des services administratifs;
- 1,0 million de dollars pour appuyer la planification, la conception et la mise en œuvre du projet de renouvellement de l'espace de travail du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

3.1.4.1 Crédit 5 - Éventualités du gouvernement

Les fonctionnaires ont expliqué que le crédit 5 – Éventualités du gouvernement, qui s'élève à 750 millions de dollars pour l'exercice 2015-2016, contient des fonds pour répondre à des situations urgentes ou imprévues avant l'approbation d'une loi de crédits. Ils ont cité, à titre d'exemple, le cas de Marine Atlantique S.C.C., qui s'est récemment prévalu de ce crédit puisque son plan d'entreprise n'a pas été approuvé à temps par les ministres siégeant au Conseil du Trésor du Canada pour figurer dans le *Budget principal des dépenses 2015-2016*. Par la suite, le plan d'entreprise de l'organisation a été approuvé et les fonds associés à l'exécution de ce plan sont maintenant inclus dans le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2015-2016*.

Lorsque le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2015-2016* sera approuvé, Marine Atlantique S.C.C. devra rembourser les fonds obtenus afin de renflouer le crédit 5.

Les fonctionnaires ont affirmé que dans le cas où le Conseil du Trésor du Canada allouerait des fonds à un ministère ou un organisme fédéral en vertu du crédit 5 après la présentation du dernier budget supplémentaire des dépenses d'un exercice financier, il n'y aurait aucun mécanisme au moyen duquel le Parlement pourrait renflouer ce crédit. Dans cette situation, le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada ne pourrait reporter la totalité des fonds du crédit 5 à l'exercice suivant et l'on tiendrait compte de ce manque de fonds dans le cadre budgétaire global.

En réponse à une question d'un membre du Comité, les fonctionnaires ont indiqué que l'ajustement en fonction du risque s'élevant à un milliard de dollars contenu dans budget fédéral de 2015 est une disposition générale dans le cadre financier du gouvernement fédéral afin de palier tout changement apporté aux prévisions économiques ou aux besoins de dépenses des ministères et organismes fédéraux. Ils ont poursuivi en disant que cet ajustement existe, par exemple, pour contrebalancer les changements imprévus des taux d'intérêt ou de la croissance économique et pourrait également être utilisé par le ministre des Finances, avec l'approbation du premier ministre et des membres du Conseil du Trésor du Canada, pour hausser les pouvoirs de dépenser d'un ministère ou d'un organisme fédéral. Dans un tel cas, cette augmentation des pouvoirs serait présentée pour approbation au Parlement dans le cadre du budget supplémentaire des dépenses subséquent.

3.1.4.2 Crédit 25 – Report du budget de fonctionnement

Le crédit 25 – Report du budget de fonctionnement, qui a été instauré durant l'exercice 1993-1994, permet aux ministères et organismes fédéraux de reporter des fonds inutilisés d'un exercice financier au suivant, et ce, jusqu'à un montant équivalent à 5 % de leur budget de fonctionnement. Les fonctionnaires ont mentionné que ce crédit a été mis en place afin de faciliter une utilisation plus efficace et efficiente des fonds approuvés. Comme le *Budget supplémentaire des dépenses (C) 2014-2015* a été approuvé le 31 mars 2015, soit la dernière journée de l'exercice financier, les ministères et organismes fédéraux n'ont pas eu l'autorisation de dépenser les montants demandés au cours de l'exercice 2014-2015. Ils pourront ainsi utiliser le crédit 25 pour reporter ces fonds à l'exercice 2015-2016 et les détails sur l'utilisation de ce report et les allocations octroyées au moyen du crédit 25 seront présentés dans le prochain budget supplémentaire des dépenses.

3.2 Autorité du pont Windsor-Détroit

Lors de leur témoignage devant le Comité, les fonctionnaires de l'Autorité du pont Windsor-Détroit ont parlé du mandat, des priorités et des prévisions budgétaires de leur organisation. Ils ont également discuté du point de passage, des coûts, du partenariat public-privé et des péages du nouveau pont.

3.2.1 Mandat et priorités

La société d'État à but non lucratif portant le nom d'Autorité du pont Windsor-Détroit a été créée en octobre 2012 au moyen de la *Loi sur les ponts et tunnels internationaux* alors que son personnel et ses opérations ont commencé au mois d'août 2014. Elle compte maintenant un total de 35 employé(e)s.

L'Autorité du pont Windsor-Détroit a comme mandat de superviser et de gérer le processus d'approvisionnement lié à la conception, la construction, le financement, l'exploitation et l'entretien d'un nouveau point de passage international, et ce, au moyen d'un partenariat public-privé. C'est également elle qui établira les taux de péages du nouveau pont et qui les collectera. Le pont appartiendra au gouvernement du Canada et à celui de l'État du Michigan. Il portera le nom pont international Gordie-Howe et enjambra la rivière Détroit entre les villes de Windsor, Ontario et de Détroit, Michigan.

En réponse à une question d'un membre du Comité, les fonctionnaires ont dit que le projet compte deux conseils d'administration. Le premier conseil d'administration est celui de l'Autorité du pont Windsor-Détroit et est composé de membres canadiens. Le deuxième est celui de l'autorité internationale créée lors de la signature de l'Accord sur le passage entre le Canada et l'État du Michigan en juin 2012, dont la moitié des membres proviennent du Canada et l'autre moitié de l'État du Michigan.

Le Comité a appris que les priorités de l'organisation pour l'exercice 2015-2016 comprennent le lancement officiel du processus de passation des marchés en partenariat public-privé, le déplacement des services publics des deux côtés de la frontière, l'acquisition de propriétés dans l'État du Michigan et l'acquisition de biens canadiens entrepris par Transports Canada.

3.2.2 Prévisions budgétaires

Selon le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2015-2016*, des dépenses supplémentaires de 402,6 millions de dollars sont prévues pour l'Autorité du pont Windsor-Détroit, soit une augmentation importante si on compare avec le montant présenté dans le *Budget principal des dépenses 2015-2016*. Le tableau 3 présente ces prévisions budgétaires.

Tableau 3 – Budgets supplémentaire et principal des dépenses, 2014-2015 et 2015-2016 de l'Autorité du pont Windsor-Détroit (dollars)

		2014-2015	2015-2016		
		Budgets des dépenses	Budget principal	Budget suppl. (A)	Autorisations à ce jour
1	Paiements à l'Autorité du pont Windsor-Détroit	8 064 384	58 469 905	402 625 007	461 094 912
Total des crédits votés		8 064 384	58 469 905	402 625 007	461 094 912

Sources : Tableau préparé à partir de données tirées de Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, [Budget principal des dépenses 2015-2016](#), pp. II-53; [Budget supplémentaire des dépenses \(A\) 2015-2016](#), p. 2-10.

Les fonds additionnels demandés par l'Autorité du pont Windsor-Détroit, qui s'élèvent à 402,6 millions de dollars, visent à financer les besoins de fonctionnement et en capital de l'organisation. De ces fonds, 369 millions de dollars serviront à l'acquisition de propriétés dans l'État du Michigan.

3.2.3 Point de passage et coûts

Le point de passage transfrontalier terrestre international entre Windsor et Détroit est le plus achalandé d'Amérique du Nord et compte pour près de 30 % des échanges commerciaux effectués par camion entre le Canada et les États-Unis. Le tout représentant environ 2,5 millions de camions et plus de 100 milliards de dollars par année. Selon les fonctionnaires, ce point de passage a été identifié par les gouvernements du Canada, des États-Unis, de l'Ontario et du Michigan comme étant nécessaire afin d'assurer et d'améliorer le flux de personnes et de marchandises entre le Canada et les États-Unis.

Le Comité a appris que le projet du pont international Gordie-Howe, dont la date de complétion est prévue vers la fin de 2020, est composé des quatre composantes majeures suivantes :

- le pont comptera six voies et mesurera trois kilomètres de long;
- le point d'entrée canadien, qui sera le plus grand du pays, mesurera quelque 55 hectares et comprendra les douanes canadiennes, le passage des voyageurs à la frontière, les péages et la perception des péages ainsi que les installations d'entretien du pont;
- le point d'entrée américain mesurera 60 hectares et comprendra les douanes américaines et le passage des voyageurs à la frontière;
- l'échangeur avec l'autoroute inter-États 75.

Selon les fonctionnaires, le coût total pour la construction de ce projet sera d'environ deux milliards de dollars, dont un milliard de dollars pour le pont.

3.2.4 Partenariat public-privé

Les fonctionnaires ont indiqué que des conseillers clés ont été retenus pour ce projet qui sera mené en partenariat public-privé, dont un conseiller financier, un conseiller des marchés de capitaux, un conseiller juridique et surveillant de l'équité et un consultant en ingénierie générale. De plus, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada soutient l'organisation dans le processus de passation des marchés.

Afin d'être en mesure de lancer le processus de partenariat public-privé, l'organisation a commencé plusieurs activités préalables à la passation des marchés comme la planification des travaux devant être réalisés au point d'entrée canadien, dont la construction d'une route d'accès de quatre kilomètres, le déplacement des services publics au sein de la route d'accès et la stabilisation du sol en prévision de la construction des bâtiments douaniers. Les fonctionnaires ont indiqué qu'ils travaillent en étroite collaboration avec plusieurs partenaires et intervenants, dont notamment Transports Canada, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, l'Agence des services frontaliers du Canada, l'Agence canadienne d'inspection des aliments, le gouvernement de l'Ontario, l'État du Michigan, le Michigan Department of Transportation, le United States Federal Highway Administration, le United States Customs and Border Protection Agency, le United States General Services Administration et les villes de Windsor et de Détroit.

3.2.5 Péages

En réponse à une question d'un membre du Comité, les fonctionnaires ont expliqué que le coût total du projet de construction de ce nouveau pont sera repayé au moyen de la perception de péages, qui se fera du côté canadien. Une fois que le pont sera remboursé et que les frais d'entretien et de fonctionnement seront payés, les profits seront partagés entre le Canada et l'État du Michigan.

Quant à la date prévue pour le remboursement des coûts totaux du pont, le Comité a appris que celui-ci dépendra de plusieurs facteurs incluant le coût total du projet, les taux de péages et le nombre et le type d'utilisateurs du pont. Les fonctionnaires ont précisé que l'Accord sur le passage que le Canada et l'État du Michigan ont signé prévoit une période s'échelonnant sur plus de 50 ans pour le remboursement des coûts du projet. Ils ont ajouté que les taux de péages seront établis par l'Autorité du pont Windsor-Détroit et que ceux-ci seront compétitifs.

3.3 Marine Atlantique S.C.C.

Les fonctionnaires de Marine Atlantique S.C.C. ont parlé du mandat et des prévisions budgétaires de leur organisation, des navires et des tarifs.

3.3.1 Mandat

Créée en 1986, la société d'État mère Marine Atlantiques S.C.C. a remplacé la Canadian National Marine dans la fourniture d'un service quotidien de traversier à longueur d'année, entre les communautés de North Sydney en Nouvelle-Écosse et Port aux Basques à Terre-Neuve-et-Labrador. Ce service de traversier est le seul au Canada prévu dans la Constitution. Les fonctionnaires ont expliqué que lors de l'entrée de Terre-Neuve dans la Confédération en 1949, le service de traversier entre la Nouvelle-Écosse et l'île de Terre-Neuve s'est vu attribuer un statut spécial en vertu de la *Loi sur Terre-Neuve* et qu'il constitue une partie de la route Transcanadienne. Marine Atlantique S.C.C. est sous la responsabilité du ministre des Transports.

Marine Atlantique S.C.C. offre également un service de traversier saisonnier entre les communautés de North Sydney en Nouvelle-Écosse et Argentia à Terre-Neuve-et-Labrador. Elle assure la quasi-totalité du transport des passagers non aériens à destination et en provenance de Terre-Neuve-et-Labrador et de 90 % des denrées périssables et d'une durée de vie critique à destination de cette province. Le Comité a appris que Marine Atlantique S.C.C. transporte également vers province la quasi-totalité des produits dangereux comme la dynamite, les gaz médicaux, les produits chimiques, les hydrocarbures extracôtiers et le pétrole. Les fonctionnaires ont également souligné que le taux d'utilisation des traversiers de Marine Atlantique S.C.C. s'élève à environ 70 %.

Répondant à une question d'un membre du Comité, les fonctionnaires ont expliqué que leurs objectifs stratégiques sont : la sécurité d'abord et avant tout, la poursuite incessante de l'expérience du client et le service à la clientèle.

3.3.2 Prévisions budgétaires

Selon le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2015-2016*, des dépenses supplémentaires de 354,9 millions de dollars sont prévues pour 2015-2016 pour Marine Atlantique S.C.C. Le tout représente une augmentation considérable des dépenses prévues pour cette organisation par rapport au montant

présenté dans le *Budget principal des dépenses 2015-2016* et celui de 2014-2015. Le tableau 4 présente ces prévisions budgétaires.

Tableau 4 – Budgets supplémentaire et principal des dépenses, 2014-2015 et 2015-2016 de Marine Atlantique S.C.C. (dollars)

		2014-2015	2015-2016		
		Budgets des dépenses	Budget principal	Budget supplémentaire (A)	Autorisations proposées à ce jour
1	Paiements à Marine Atlantique S.C.C.	127 484 000	19 384 000	354 947 000	374 331 000
Total des crédits votés		127 484 000	19 384 000	354 947 000	374 331 000

Sources : Tableau préparé à partir de données tirées de Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, [Budget principal des dépenses 2015-2016](#), p. II-213 et [Budget supplémentaire des dépenses \(A\) 2015-2016](#), p. 2-33.

Les fonds additionnels demandés par Marine Atlantique S.C.C., qui s'élèvent à 354,9 millions de dollars, visent à financer les besoins de fonctionnement et en capital de l'organisation. Les fonctionnaires ont indiqué que des 374,3 millions de dollars qui seraient octroyés à leur organisation en 2015-2016, 132 millions de dollars seraient dédiés aux besoins de fonctionnement et 242 millions de dollars aux besoins en capital.

En réponse à une question du Comité, les fonctionnaires ont expliqué que leur organisation générera des revenus s'élevant à environ 105 millions de dollars en 2015-2016.

L'organisation compte 1 350 employé(e)s, pour un total de 1 025 employé(e)s équivalents temps plein. Les fonctionnaires ont précisé que Marine Atlantique S.C.C. embauche des employé(e)s supplémentaires durant la saison estivale.

3.3.3 Navires

Les fonctionnaires ont expliqué au Comité que leur organisation dispose d'une flotte composée de quatre navires : l'*Atlantic Vision*, le *Leif Ericson*, le *Blue Puttees* et le *Highlanders*. Le *Blue Puttees* et le *Highlanders* sont deux navires brise-glace identiques, qui mesurent 200 mètres de long et qui peuvent transporter environ un millier de passagers et membres d'équipage et 450 voitures ou 100 camions de transport. Marine Atlantique S.C.C. fera l'acquisition de ces deux navires pour quelque 200 millions de dollars au cours du présent exercice financier. Bien que ces deux navires soient en affrètement au sein de Marine Atlantique S.C.C. depuis 2011, il s'avère plus rentable pour l'organisation de les acquérir.

En réponse à une question d'un membre du Comité, les fonctionnaires ont affirmé que le *Blue Puttees* et le *Highlanders* ont été construits en 2006-2007 et ont une espérance de vie de 20 à 25 ans. Il leur reste ainsi une durée de vie utile d'une quinzaine d'années.

Le Comité a appris qu'entre 2005 et 2014, le nombre d'utilisateurs des services de traversier de Marine Atlantique S.C.C. a augmenté de 3,9 % alors que le nombre de voyages effectués a diminué de 17,2 % en raison de l'acquisition de navires à capacité accrue. Grâce à ces navires, le nombre d'équivalents autos par traversée a augmenté de 25,3 % et la consommation de carburant a chuté de 18,3 %.

3.3.4 Tarifs

En ce qui concerne les tarifs des traversiers, les fonctionnaires ont expliqué que ceux-ci sont établis en fonction des coûts d'opération de l'organisation, à savoir le coût du carburant et les objectifs de recouvrement de coûts, de même que le financement provenant du gouvernement fédéral. Ils ont poursuivi en disant que les tarifs de base ont été haussés de 2,6 % le 1^{er} avril 2015 alors que le supplément pour le carburant a récemment été diminué de 21 % à 15 % en raison de la chute du prix du pétrole.

3.4 Agence Parcs Canada

Les fonctionnaires de l'Agence Parcs Canada ont discuté du mandat et des prévisions budgétaires de leur organisation de même que de l'investissement fédéral en infrastructure durant leur témoignage.

3.4.1 Mandat

Le Comité a appris que l'Agence Parcs Canada est le plus vieil organisme de parcs nationaux au monde avec sous sa responsabilité 44 parcs nationaux, 168 lieux historiques, dont neuf canaux historiques tels que le canal Rideau, quatre aires marines nationales de conservation et le parc urbain national de la Rouge, situé à Toronto. Cette Agence administre le plus grand réseau des parcs nationaux du monde, dont la superficie s'étend sur 320 000 kilomètres carrés.

Les fonctionnaires ont expliqué que les trois objectifs clés de l'Agence sont :

- augmenter significativement le nombre de visiteurs des parcs nationaux;
- améliorer l'accessibilité des parcs et des sites dans les principaux centres urbains;
- faire preuve de leadership en matière de conservation du patrimoine, et ce, à l'échelle internationale.

Selon les fonctionnaires, 22 millions de visites-personnes sont enregistrées annuellement dans les aires de patrimoine sous la responsabilité de leur organisation. Sur une base annuelle, le tout contribue pour 3,3 milliards de dollars au produit intérieur brut du pays et génère des recettes s'élevant à quelque 120 millions de dollars à l'Agence Parcs Canada.

3.4.2 Prévisions budgétaires

Selon le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2015-2016*, des dépenses supplémentaires de 354,1 millions de dollars sont prévues pour 2015-2016 pour l'Agence Parcs Canada. Ces dépenses représentent une augmentation des dépenses budgétaires de 48,0 % par rapport au montant présenté dans le *Budget principal des dépenses 2015-2016*. Le tableau 5 présente ces prévisions budgétaires réparties entre crédits votés et postes législatifs.

**Tableau 5 – Budgets supplémentaire et principal des dépenses,
2014-2015 et 2015-2016 de l'Agence Parcs Canada (dollars)**

		2014-2015	2015-2016		
		Budgets des dépenses	Budget principal	Budget supplémentaire (A)	Autorisations proposées à ce jour
1	Dépenses du Programme	510 133 010	571 135 767	349 432 181	920 567 948
5	Paiements au Compte des nouveaux parcs et lieux historiques	3 500 000	500 000	–	500 000
Total des crédits votés		513 633 010	571 635 767	349 432 181	921 067 948
<i>Total des postes législatifs</i>		<i>157 754 486</i>	<i>165 637 236</i>	<i>4 680 663</i>	<i>170 317 899</i>
Total des dépenses budgétaires		671 387 496	737 273 003	354 112 844	1 091 385 847

Sources : Tableau préparé à partir de données tirées de Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, [Budget principal des dépenses 2015-2016](#), p. II-41 et [Budget supplémentaire des dépenses \(A\) 2015-2016](#), p. 2-6.

Les fonds additionnels demandés par l'Agence Parcs Canada comprennent les deux éléments suivants :

- 345,7 millions de dollars pour améliorer les biens patrimoniaux, les biens à vocation touristique, les biens liés aux routes et les biens liés aux voies navigables de l'Agence;
- 3,7 millions de dollars pour l'initiative horizontale relative à la conservation, la protection et le rétablissement des espèces en péril et de leur habitat, comme annoncé dans le budget fédéral de 2015.

Selon les fonctionnaires, l'Agence Parcs Canada est un chef de file mondial relativement à la gestion des parcs et à la restauration écologique. Son programme de conservation et de restauration soutient la *Loi sur les espèces en péril* et favorise l'intégrité écologique des parcs nationaux et le rétablissement des espèces en péril. Les mesures concrètes prises par l'Agence touchent la conservation des terres et des eaux canadiennes, la restauration des écosystèmes canadiens et le rapprochement des Canadiens et des Canadiennes de la nature.

En réponse à une question d'un membre du Comité, les fonctionnaires ont indiqué qu'en vertu du Programme de gestion de l'habitat lié à l'application de la *Loi sur les espèces en péril*, plusieurs initiatives ont été mises sur pied afin de protéger le caribou de montagne du sud dans les parcs montagneux. Ils ont ajouté que le parc national Fundy, situé au Nouveau-Brunswick, a instauré des initiatives visant à rétablir la population menacée du saumon de l'Atlantique.

L'Agence Parcs Canada compte 4 719 employé(e)s en 2015-2016, dont 40 % sont saisonniers. Durant la saison estivale, l'Agence embauche quelque 1 200 étudiant(e)s.

3.4.3 Investissement fédéral en infrastructure

Le Comité a appris que le gouvernement fédéral investira 2,6 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années dans l'infrastructure de l'Agence Parcs Canada, à savoir l'investissement le plus important depuis les 104 années d'histoire de l'Agence. Ces fonds permettront à l'Agence de restaurer

la plupart de ses biens qui arrivent à la fin de leur vie utile et de les mettre à niveau par rapport aux attentes de la population canadienne.

3.5 Ressources naturelles Canada

Les fonctionnaires de Ressources naturelles Canada ont parlé des prévisions budgétaires de leur Ministère et des déchets nucléaires lors de leur témoignage.

3.5.1 Prévisions budgétaires

Selon le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2015-2016*, des dépenses supplémentaires de 277,8 millions de dollars sont prévues pour 2015-2016 pour Ressources naturelles Canada. Ces dépenses représentent une augmentation des dépenses budgétaires de 12,5 % par rapport au montant présenté dans le *Budget principal des dépenses 2015-2016*. Le tableau 6 présente ces prévisions budgétaires réparties entre crédits votés et postes législatifs.

Tableau 6 – Budgets supplémentaire et principal des dépenses, 2014-2015 et 2015-2016 de Ressources naturelles Canada (dollars)

		2014-2015	2015-2016		
		Budgets des dépenses	Budget principal	Budget supplémentaire (A)	Autorisations proposées à ce jour
1	Dépenses de fonctionnement	870 926 261	654 814 321	237 888 974	892 703 295
5	Dépenses en capital	15 177 082	14 700 394	39 586 996	54 287 390
10	Subventions et contributions	450 039 000	306 608 750	–	306 608 750
Total des crédits votés		1 336 142 343	976 123 465	277 475 970	1 253 599 435
<i>Total des postes législatifs</i>		<i>1 428 475 582</i>	<i>1 238 353 246</i>	<i>312 352</i>	<i>1 238 665 598</i>
Total des dépenses budgétaires		2 764 617 925	2 214 476 711	277 788 322	2 492 265 033

Sources : Tableau préparé à partir de données tirées de Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, [Budget des dépenses 2015-2016](#), p. II-244 et [Budget supplémentaire des dépenses \(A\) 2015-2016](#), p. 2-37.

Les fonds additionnels demandés par Ressources naturelles Canada comprennent les trois éléments suivants :

- 231,3 millions de dollars pour le *Programme des responsabilités nucléaires héritées*, un programme du gouvernement fédéral visant à nettoyer les sites de recherche d'Énergie atomique du Canada Limitée;
- 43,9 millions de dollars pour appuyer la remise en état, la réparation et la modernisation des sites de recherches et des laboratoires du Ministère à travers le Canada;
- 2,3 millions de dollars pour le renouvellement de l'Initiative géoscientifique ciblée, comme annoncé dans le budget fédéral de 2015. Cette initiative fédérale, qui fera la promotion et soutiendra l'exploration et l'investissement dans le secteur minier canadien, est axée sur la collaboration visant à fournir à l'industrie de nouvelles connaissances géoscientifiques et des techniques novatrices pour mieux repérer les gisements minéraux profondément enterrés.

3.5.2 Déchets nucléaires

Le Comité s'est intéressé aux déchets nucléaires et a questionné les témoins à ce sujet. Les fonctionnaires ont indiqué que depuis la création du *Programme des responsabilités nucléaires héritées* en 2006-2007, le gouvernement fédéral a dépensé 1,159 milliard de dollars pour nettoyer les sites de recherche situés à Chalk River en Ontario et à Whiteshell au Manitoba de même qu'une installation nucléaire située à proximité de Deep River en Ontario. Ces fonds ont également servi à démolir un site d'Énergie atomique du Canada limitée en Nouvelle-Écosse.

3.6 Énergie atomique du Canada limitée

Lors de leur témoignage, les fonctionnaires d'Énergie atomique du Canada limitée ont discuté du nouveau mandat et des prévisions budgétaires de leur organisation ainsi que des isotopes médicaux.

3.6.1 Nouveau mandat

Le Comité a appris qu'Énergie atomique du Canada limitée est sur la bonne voie pour l'implémentation en 2015-2016 du modèle au sein duquel l'État sera propriétaire des laboratoires nucléaires canadiens et le secteur privé en assurera l'exploitation. Ce modèle d'organisme d'État exploité par un entrepreneur privé est similaire à ceux d'autres pays, dont les États-Unis et le Royaume-Uni. Selon les fonctionnaires, un processus concurrentiel de passation des marchés publics est en cours pour sélectionner l'entrepreneur du secteur privé.

Les fonctionnaires ont informé le Comité concernant l'évolution récente des laboratoires nucléaires canadiens (à savoir ceux situés à Chalk River en Ontario, à Whiteshell au Manitoba et d'autres plus petits) qui ont subi une restructuration l'an dernier. Le nouveau mandat d'Énergie Atomique du Canada limitée sera de superviser l'entrepreneur du secteur privé lors de la mise en œuvre du contrat à long terme visant à assurer le respect des trois missions des laboratoires nucléaires canadiens, c'est-à-dire :

- la gestion fédérale des déchets et le déclassé;
- les sciences et la technologie permettant au gouvernement fédéral d'assumer ses responsabilités fondamentales;
- le soutien technologique et technique à l'industrie nucléaire canadienne.

Le Comité a appris qu'Énergie atomique du Canada limitée demeurera propriétaire des installations, des actifs, des biens et de la propriété intellectuelle des laboratoires nucléaires canadiens et continuera d'assumer la responsabilité liée aux déchets nucléaires lors du transfert de l'exploitation à l'entrepreneur privé. De plus, l'organisation fédérale sera responsable de superviser la performance de cet entrepreneur privé.

L'entrepreneur, quant à lui, devra posséder des permis de site nucléaire et sera responsable, auprès de la Commission canadienne de sûreté nucléaire, d'assurer le respect des normes élevées de sûreté nucléaire qui prévalent dans cette industrie. Il aura aussi comme tâche de stimuler l'innovation et l'efficacité des laboratoires nucléaires, en optimisant les investissements canadiens réalisés en sciences nucléaires.

En réponse à une question d'un membre du Comité, les fonctionnaires ont mentionné qu'en vertu du contrat signé avec l'entrepreneur privé, il y aura un fonds autofinancé dédié à la gestion des déchets nucléaires.

3.6.2 Prévisions budgétaires

Selon le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2015-2016*, des dépenses supplémentaires de 164,9 millions de dollars sont prévues pour 2015-2016 pour Énergie atomique du Canada limitée. Le tout représente une augmentation de 138,4% des dépenses prévues pour Énergie atomique du Canada limitée par rapport au montant présenté dans le *Budget principal des dépenses 2015-2016*. Le tableau 7 présente ces prévisions budgétaires réparties entre crédits votés et postes législatifs.

Tableau 7 – Budgets supplémentaire et principal des dépenses, 2014-2015 et 2015-2016 d'Énergie atomique du Canada limitée (dollars)

		2014-2015	2015-2016		
		Budgets des dépenses	Budget principal	Budget supplémentaire (A)	Autorisations proposées à ce jour
1	Paiements à Énergie atomique du Canada limitée pour les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital	332 428 000	102 143 000	164 900 000	267 043 000
Total des crédits votés		332 428 000	102 143 000	164 900 000	267 043 000
<i>Total des postes législatifs</i>		–	17 000 000	–	17 000 000
Total des dépenses budgétaires		332 428 000	119 143 000	164 900 000	284 043 000

Sources : Tableau préparé à partir de données tirées de Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, [Budget principal des dépenses 2015-2016](#), p. II-183 et [Budget supplémentaire des dépenses \(A\) 2015-2016](#), p. 2-24.

Les fonds additionnels demandés par Énergie atomique du Canada limitée, qui s'élèvent à 164,9 millions de dollars, visent à financer des activités scientifiques nucléaires au laboratoire de Chalk River et la production d'isotopes médicaux.

3.6.3 Isotopes médicaux

En réponse à une question d'un membre du Comité, les fonctionnaires ont affirmé que la baisse de la part de marché d'Énergie atomique du Canada limitée dans la production de l'isotope médical molybdène 99, qui est utilisé pour diagnostiquer diverses maladies, s'explique par le fait que la pénurie qui a touché cet isotope en 2008 a diversifié la chaîne d'approvisionnement et permis l'arrivée de nouveaux fournisseurs à travers le monde. Ils ont ajouté qu'ils étaient convaincus que le Canada aura suffisamment d'isotopes médicaux pour soutenir ses besoins futurs, et ce, malgré le fait que le réacteur national de recherche universel cessera sa production d'isotopes à partir de 2018. Enfin, ils ont dit qu'une nouvelle source d'approvisionnement en isotopes médicaux sera disponible, et ce, grâce aux investissements réalisés depuis 2010 par le gouvernement fédéral.

3.7 Pêches et Océans Canada

Lors de leur témoignage devant le Comité, les fonctionnaires de Pêches et Océans Canada ont discuté des prévisions budgétaires et des transferts de leur Ministère. Ils ont aussi parlé des espèces en péril.

3.7.1 Prévisions budgétaires

Selon le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2015-2016*, des dépenses supplémentaires de 204,8 millions de dollars sont prévues pour 2015-2016 pour Pêches et Océans Canada. Ces dépenses représentent une augmentation des dépenses budgétaires de 10,8 % par rapport au montant présenté dans le *Budget principal des dépenses 2015-2016*. Le tableau 8 présente ces prévisions budgétaires réparties entre crédits votés et postes législatifs.

Tableau 8 – Budgets supplémentaire et principal des dépenses, 2014-2015 et 2015-2016 de Pêches et Océans Canada (dollars)

		2014-2015	2015-2016		
		Budgets des dépenses	Budget principal	Budget supplémentaire (A)	Autorisations proposées à ce jour
1	Dépenses de fonctionnement	1 144 394 384	1 181 570 672	46 471 301	1 228 041 973
5	Dépenses en capital	448 509 573	495 982 360	152 552 709	648 535 069
10	Subventions et contributions	91 509 966	88 932 871	4 303 802	93 236 673
Total des crédits votés		1 684 413 923	1 766 485 903	203 327 812	1 969 813 715
<i>Total des postes législatifs</i>		<i>122 389 544</i>	<i>122 754 445</i>	<i>1 501 938</i>	<i>124 256 383</i>
Total des dépenses budgétaires		1 806 803 467	1 889 240 348	204 829 750	2 094 070 098

Sources : Tableau préparé à partir de données tirées de Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, [Budget des dépenses 2015-2016](#), p. II-238 et [Budget supplémentaire des dépenses \(A\) 2015-2016](#), p. 2-35.

Les fonds additionnels demandés par Pêches et Océans Canada comprennent les quatre éléments suivants :

- 189,3 millions de dollars pour le financement des ports pour petits bateaux, des biens immobiliers, des acquisitions de petites embarcations et des travaux de radoub et de prolongation de la durée de vie de navires;
- 7,6 millions de dollars pour l'initiative horizontale relative à la conservation, la protection et le rétablissement des espèces en péril et de leur habitat, comme annoncé dans le budget fédéral de 2015;
- 6,5 millions de dollars pour le réinvestissement des recettes provenant de la vente ou du transfert de biens immobiliers dans le programme de biens immobiliers du Ministère;

- un montant symbolique d'un dollar³ afin d'autoriser l'inscription et le rajustement des subventions.

Concernant les 189,3 millions de dollars demandés, les fonctionnaires ont indiqué qu'il y a plus d'un millier de ports pour petits bateaux au pays et que ces fonds leur permettraient d'accélérer le travail entrepris par leur Ministère pour construire et réhabiliter les quais, les brise-lames et les travaux de dragage de sorte que ces ports soient plus sécuritaires pour les pêcheurs canadiens et les utilisateurs récréatifs. Les investissements en biens immobiliers touchent une large gamme de petits projets comme des bâtiments ministériels requérant des réparations, des infrastructures de passe migratoire et des installations scientifiques. Enfin, ces fonds permettraient de poursuivre l'utilisation de la flotte actuelle de la Garde côtière canadienne en attendant son renouvellement.

3.7.2 Transferts

Le Comité s'est intéressé aux transferts demandés entre les crédits de Pêches et Océans Canada. Les fonctionnaires ont répondu que les transferts demandés visent à augmenter les fonds du crédit 10 – Subventions et contributions. Ils ont poursuivi en disant que les programmes financés par ce crédit ne sont non pas basés sur un plan de dépenses défini, mais plutôt sur les demandes faites durant l'exercice financier. Le Ministère transfère les fonds disponibles des crédits 1 – Dépenses de fonctionnement et 5 – Dépenses en capital au crédit 10, et ce, en demandant au préalable l'autorisation au Parlement puisqu'il n'a pas l'autorisation de reporter les fonds du crédit 10 d'un exercice à l'autre étant donné qu'il reçoit des crédits permanents. Le Comité a appris que ce Ministère demande ce type de transferts dans chaque budget supplémentaire des dépenses.

3.7.3 Espèces en péril

En réponse à une question d'un membre du Comité, les fonctionnaires ont indiqué qu'Environnement Canada est le ministère responsable des espèces terrestres, Pêches et Océans Canada des espèces aquatiques et l'Agence Parcs Canada des espèces aquatiques vivant dans les parcs nationaux canadiens visés par l'initiative horizontale relative à la conservation, la protection et le rétablissement des espèces en péril et de leur habitat. Ils ont ajouté que cette initiative est le renouvellement de la même initiative qui a pris fin l'an dernier et à laquelle un financement identique avait été octroyé.

Selon les fonctionnaires, plus de 100 espèces aquatiques figurent sur la liste des espèces en péril. Avant qu'une espèce n'apparaisse sur cette liste, les fonctionnaires effectuent une évaluation du potentiel de rétablissement de l'espèce et mènent des consultations auprès de divers acteurs concernés, dont des pêcheurs, des groupes environnementaux et des groupes autochtones, afin de déterminer l'impact socio-économique et la meilleure façon de gérer la situation.

³ Les budgets supplémentaires des dépenses contiennent souvent des crédits symboliques d'un dollar qui visent à modifier la répartition actuelle des dépenses autorisées dans le budget principal des dépenses. Étant donné que ces crédits s'avèrent des postes budgétaires, ils doivent avoir une valeur budgétaire. Toutefois, ils ne visent pas à obtenir de nouveaux fonds, mais plutôt à affecter différemment des crédits déjà autorisés au sein du ministère ou de l'organisme fédéral. Ces crédits symboliques peuvent être utilisés pour réaffecter des fonds d'un programme à un autre, pour radier des créances, pour modifier des garanties d'emprunt, pour autoriser des subventions, pour modifier une loi habilitante ou encore pour modifier des lois portant affectation de crédits antérieurs. Pour plus de renseignements, voir : Parlement du Canada, [La procédure et les usages de la Chambre des communes](#), Deuxième édition, 2009.

Une fois qu'une espèce se retrouve sur la liste, les fonctionnaires mettent en place des programmes de rétablissement, et ce, en consultation avec les acteurs concernés. Puis, des plans d'action pour identifier et protéger les habitats critiques de ces espèces sont mis sur pied.